Soutien inconditionnel aux victimes et étudiant-e-s mobilisé-e-s

Le 22 mars 2018, étudiant-e-s et personnel-le-s de l'enseignement supérieur manifestent nationalement pour le retrait de la loi ORE. A Montpellier, une assemblée générale dans l'amphithéâtre de la fac de droit acte l'occupation de celui-ci jusqu'au lendemain. Alors que les étudiant-e-s occupent l'amphithéâtre, une milice cagoulée et armée commanditée par le doyen de la fac de droit pénètre dans l'amphithéâtre, violente et expulse les occupant-e-s ! Les membres de cette milice ont pu ensuite partir, sans être inquiétés par les policiers présents sur place.

A quelques jours de l'anniversaire de la répression organisée par le commando de la fac de droit à l'encontre des étudiant-e-s mobilisé-e-s, le procès où comparaîtront les agresseurs présumés a été annoncé pour les 21 et 22 mai.

Nous condamnons fermement la répression et les exactions qu'ont subies les étudiant-e-s mobilisé-e-s et leur réaffirmons notre soutien inconditionnel. Nous exigeons ainsi :

- **La reconnaissance et l'indemnisation totale des préjudices subis par les victimes**
- **La condamnation par la justice de leurs agresseurs à la hauteur des faits**

Dans ce but nous appelons à :

- **Un rassemblement et une conférence de presse le 22 mars 2021 à partir de 14h devant le bâtiment 1 de la faculté de Droit et Sciences Politiques.**